

Conseil Fédéral

Réunion du Vendredi 13 Janvier 2006
à 9 heures

<u>Présidence</u> :	<i>M. Jean-Pierre ESCALETES</i>
<u>Membres Présents</u> :	<i>MM. Frédéric THIRIEZ, Fernand DUCHAUSSOY, Bernard BACOURT, Noël LE GRAËT, Christian TEINTURIER, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER, Guy CHAMBILY, René CHARRIER, Jean-Pierre GEORGES, Jean-Claude HAMEL, Jacques LEGER, Charles MOLINARI, Jean-Claude PETITOT, Marc RIOLACCI, Gérard ROUSSELOT, Bernard SAULES</i>
<u>Membres excusés</u> :	<i>Mme. Marilou DURINGER-ERCKERT MM. Michel PLATINI, Jean-Marie LAWNICZAK</i>
<u>Assistent à la séance</u> :	<i>Le Président d'Honneur : M. Jean FOURNET-FAYARD et MM. Jacques LAMBERT, Aimé JACQUET, Raymond DOMENECH, Jean LAPEYRE, Jacques THEBAULT, Jean-Yves LE HUEDE, Jacques LIENARD</i>

VOEUX

Le Président présente ses vœux personnels aux membres du Conseil et à leur famille. Il souhaite que la FFF connaisse une année 2006 plus calme et plus constructive, couronnée de succès sportifs.

CONDOLÉANCES

Le Conseil, informé,

- Du décès de la mère de Monsieur Bernard Barbet, Président de la Ligue Rhône-Alpes de Football et membre de la Ligue de Football Amateur,
- Du décès de Docteur Jean Taupin, médecin de la Ligue de Football de Basse-Normandie, Président de la Commission Régionale Médicale et membre de la Commission Centrale Médicale,

Renouvelle ses condoléances et ses sentiments de sympathie attristés aux familles des disparus.

FÉLICITATIONS

Le Conseil adresse ses chaleureuses et amicales félicitations à Nadège Derderian, employée administrative, pour son mariage avec Monsieur Walter Caravaggi.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

DES REUNIONS DU CONSEIL FEDERAL DU 2 DECEMBRE 2005, ET
DES BUREAUX DU CONSEIL FEDERAL DU 22 DECEMBRE 2005 ET DU
5 JANVIER 2006.

DU BUREAU PREPARATOIRE DU 12 JANVIER 2006

RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION, DE LA LFA DU 2 DECEMBRE 2005 ET DE LA
COMMISSION D'APPEL DU 2 DECEMBRE 2005

Ces procès-verbaux sont lus et adoptés.

II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

1. INFORMATIONS ECRITES

Le Conseil,

- Informé des informations écrites figurant dans le document joint en annexe 1,
- En prend acte.

2 - LETTRE DE CANAL+ RELATIVE AU CONTRAT DE PARTENARIAT EQUIPE DE FRANCE

Le Conseil,

- Informé par son Président et par Noël Le Graët,
- Prend acte de la décision de Canal+ de dénoncer le contrat qui liait les parties depuis 2000 afin d'éviter sa tacite reconduction, décision que la FFF se préparait à prendre de son côté pour les mêmes raisons.
- Espère la poursuite du partenariat très ancien avec Canal+.

3 - ACCORD CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'AVENIR ET DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Prend acte de la signature intervenue le 13 décembre 2005 en présence de MM. Borloo et Lamour

III - INFORMATIONS INTERNATIONALES

F.I.F.A.

MATCH INTERCLUBS ET INTERLIGUES

Le Conseil prend acte de la circulaire de la FIFA du 21 décembre 2005 prescrivant aux fédérations une plus grande rigueur dans l'organisation sur leur territoire de matches amicaux opposant des équipes étrangères. L'organisateur responsable devra être clairement désigné.

Le Président demande aux services de la Fédération d'appliquer cette circulaire avec fermeté.

TRIBUNAL ARBITRAL INDEPENDANT ET REGULIEREMENT CONSTITUE (Article 60 al 3 (c) des Statuts de la FIFA)

Le Conseil prend acte de la circulaire de la FIFA du 20 décembre 2005 précisant la notion du tribunal arbitral indépendant et régulièrement constitué.

TASK FORCE « POUR LE BIEN DU JEU »

Le Conseil prend acte du compte-rendu des travaux des groupes de travail « questions financières » et « compétitions ».

U.E.F.A.

COMMUNIQUE DU COMITE EXECUTIF DE L'UEFA SUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX DES SAISONS 2007/08 ET 2011/12

Le Conseil prend acte de la décision du Comité Exécutif du 15 décembre 2005, suite à la demande de l'Association des Ligues Européennes de football (EPFL), de ne pas demander aux fédérations une semaine supplémentaire entre la fin des championnats nationaux et le commencement des tournois de l'Euro 2008 et l'Euro 2012 ce qui facilitera l'établissement du calendrier.

PROCEDURE DE TIRAGE AU SORT DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FOOTBALL DE L'UEFA 2006/08 ET PROCEDURE DE TIRAGE AU SORT DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 21 ANS DE L'UEFA 2006/07

Le Conseil prend acte.

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 21 ANS 2004/06 DE L'UEFA : TIRAGE AU SORT ET WORKSHOP POUR LE TOURNOI FINAL EN 2006

Le Conseil prend acte.

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 21 ANS DE L'UEFA : CHANGEMENT DE DATE DU TOURNOI FINAL

Le Conseil prend acte de la décision d'avancer les dates du tournoi du 23 mars au 4 juin 2006 (au lieu du 25 mai au 6 juin).

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 21 ANS DE L'UEFA 2006/07 : CLASSEMENT PAR COEFFICIENT

Le Conseil prend acte du 2^{ème} rang de la France au niveau Européen.

6^{ème} CONFERENCE DE L'UEFA SUR LE FOOTBALL DE BASE – COVERCIANO / FLORENCE, DU 14 AU 17 MARS 2006

Le Conseil désigne Jean-Pierre Morlans, DTN Adjoint, pour représenter la FFF à cette conférence.

PROCEDURE DE L'UEFA POUR L'OCTROI DE LICENCE AUX CLUBS

Le Conseil prend acte avec satisfaction de la lettre de la FIFA en date du 15 décembre 2005. L'UEFA reconnaît que le système d'octroi de licence aux clubs mis en place par la FFF est d'un niveau élevé.

INSCRIPTION A L'UEFA INTERTOTO CUP 2006

Le Conseil prend acte de la circulaire de l'UEFA du 21 décembre 2005 qui confirme que, désormais, chaque association nationale ne pourra plus engager qu'un seul club en Coupe Intertoto.

REVISION DES CATEGORIES D'ARBITRES POUR LA SECONDE PARTIE DE LA SAISON 2005/06

Le Conseil prend acte de la circulaire de l'UEFA en date du 15 décembre 2005 qui confirme la présence :

- ✓ De MM. Eric Poulat et Alain Sars en catégorie Elite,
- ✓ De MM. Bertrand Layec et Laurent Duhamel en catégorie Premier.

IV - FOOTBALL PROFESSIONNEL

PROPOSITION DU MINISTRE JEAN-FRANCOIS LAMOUR SUR LA QUESTION DES STADES

Frédéric Thiriez informe le Conseil des positions prises par le Ministre en ce qui concerne le financement des stades et la cotation des clubs en bourse. Il indique que les ligues professionnelles souligneront les divergences entre le discours sur le financement nécessaire de nouveaux stades et la volonté du Gouvernement de supprimer le pouvoir normatif des fédérations.

RAPPROCHEMENT ENTRE LE GROUPE CANAL+ ET TPS

Frédéric Thiriez commente ce fait d'actualité et mentionne qu'il ne doit pas constituer un sujet d'inquiétude pour les responsables du football.

V - LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- ❖ Fernand Duchaussoy fait état du souhait de la Fédération française de jorky-ball de rejoindre la FFF. Cette nouvelle pratique émergente se développe en milieu urbain. Le Conseil mandate la Direction Juridique pour étudier les formes qu'un rapprochement entre les deux fédérations peut prendre.
- ❖ Fernand Duchaussoy fait état du nombre croissant de places non occupées en tribune lors des matches de Coupe de France, du fait de partenaires commerciaux qui n'utilisent pas tous les billets qui leur sont offerts.

VI - PROBLEMES D'ACTUALITE

ARBITRAGE

Le Président rend compte au Conseil des initiatives qu'il a prises au cours des dernières semaines dans le domaine de l'arbitrage, ainsi que de sa participation à la réunion des arbitres de l'élite à Dinard.

Faisant référence à la lettre qu'il a adressée à tous les membres et des réponses qu'il a reçues.

Il se dit déterminé à mettre en œuvre, sans faiblir, une politique de fermeté, puisque onze mois de compréhension, de main tendue et de tentatives de considération n'ont servi à rien.

Il évoque la situation particulière de M. Michel Vautrot.

Le Conseil soutient de façon unanime la ligne de conduite définie par le Président.

JUGE HALPHEN

Le Conseil prend acte de la convocation de M. Eric Halphen par le Conseil National de l'Ethique le 16 janvier et par le Conseil d'Administration de la LFP le 27 janvier.

DEMANDES D'EVOCATION FORMULEES PAR LA LFP, L'AS NANCY LORRAINE, LE HAVRE AC ET RC LENS RELATIVES AUX DECISIONS DE LA COMMISSION D'APPEL DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR EN DATE DU 2 DECEMBRE 2005 DONNANT A REJOUER LES RENCONTRES LES OPPOSANT AUX CLUBS DE L'US DUNKERQUE ET LE CS AVION SUITE A LA MISE EN CAUSE DE LA QUALIFICATION DE JOUEURS ETRANGERS

Le Conseil,

Pris connaissance des demandes d'évocation visées en rubrique,

Les dit conformes à l'article 13 du Règlement Intérieur de la FFF et donc recevables en la forme,

Après un long débat,

Décide d'y donner suite favorable et de rétablir le résultat acquis sur le terrain pour les matches de CFA RC Lens / US Dunkerque (21/08/05), AS Nancy-Lorraine / US Dunkerque (04/09/05) et Le Havre AC / CS Avion (24/09/05).

LITIGE FFF – NOISY LE SEC

A la demande de Marc Riolacci, le Conseil :

- Approuve la position arrêtée par le Bureau, lors de sa réunion exceptionnelle du 5 janvier ;
- Regrette que la FFF ait été désavouée sur la base d'un argument infondé (le mercantilisme), alors que la préoccupation de sécurité qui fondait la position de la FFF a été passée sous silence ;
- Attendra de connaître la position du juge administratif sur le fond avant de décider si la FFF fait ou non appel de celle-ci.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Conseil entend les informations communiquées par Bernard Bacourt sur l'avancement du dossier de transfert.

Il prend acte du choix opéré le 13 décembre 2005 par le comité de pilotage interne constitué pour désigner l'architecte en faveur de Mobilitis, associé à Sédri.

Il prend connaissance des conditions financières du contrat négocié entre la FFF et Mobilitis-Sédri et de l'avis favorable du Trésorier Général sur celui-ci.

En conséquence, le Conseil autorise le Président à signer le contrat avec le groupement Mobilitis-Sédri, pour un montant global de travaux d'aménagement (hors mobilier de bureau) de 4,950 M€, honoraires du groupement compris.

VII - QUESTIONS FINANCIERES

REVERSEMENTS TELEMATIQUES DE L'EXERCICE 2003/04

Le Conseil prend acte que la somme affectée au football de masse, conformément aux statuts du GIE DATA 3 F, est de 75 813,86 € pour la saison 2003-2004.

Le Conseil décide d'affecter :

- 75 768 € selon les critères habituels tenant compte à la fois du pourcentage et du nombre de résultats de matches saisis le dimanche soir ;
- 46,86 € au titre de rompu.

FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT :

Approbation du Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2005

Sur le rapport du Trésorier Général,

Le Conseil approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil National de gestion du FAI en date du 20 décembre 2005, ainsi que le relevé de décisions joint.

POINT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE FEDERALE AU 31 DECEMBRE 2005

Le Conseil prend note des informations présentées par le Trésorier Général.

VIII - COMMUNICATIONS DES DEPARTEMENTS ET DES COMMISSIONS

DE LA DTN : SITUATION DE M. SYLVAIN MATRISCIANO AUPRES DE LA LIGUE DE FRANCHE COMTE

Le Conseil approuve la décision de la DTN selon laquelle M. Matrisciano, qui ne souhaite pas s'engager à temps complet dans la fonction, ne peut pas être reconnu comme cadre technique fédéral officiel. Son action auprès de la Ligue de Franche-Comté ne peut donc être que ponctuelle, en soutien du travail de la CR Technique et en liaison avec le CTR.

F.N.D.S. – C.N.D.S.

Le Conseil entend les informations communiquées par Jacques Léger sur la création et les conditions de mise en place du Centre National de Développement du Sport (CNDS), qui succède au FNDS.

IX - CALENDRIER INTERNATIONAL

Le Conseil adopte le calendrier et les délégations suivantes :

Stages – Matches – Tournois	Propositions
EQUIPE DE FRANCE FEMININES A TESTS MEDICAUX AU CTNFS DU 1 ^{ER} AU 3 FEVRIER 2006	Encadrement : Elisabeth LOISEL, Dr Michel RIOU et 28 joueuses
SELECTIONS NATIONALES FEMININES U17/U19 STAGE ET TESTS MEDICAUX AU CTNFS DU 15 AU 17 FEVRIER 2006	Encadrement : Stéphane PILARD, Sandrine RINGLER et 20 joueuses
SELECTIONS NATIONALES FEMININES U21 TESTS MEDICAUX AU CTNFS PUIS TOURNOI INTERNATIONAL DE LA MANGA DU 13 AU 22 FEVRIER 2006	Délégation : Christine DIARD, Yvan DAVID, Franck DOUDET, José PLANAS, Dr Christophe PICOT, Franck MOREAU et 20 joueuses
SELECTION NATIONALE « MOINS DE 16 ANS » STAGE DE DETECTION AU CTNFS DU 20 AU 23 FEVIER 2006	Encadrement : François BLAQUART, Franck BOSCHETTI, Laurent CHATREFOUX, Dr Edouard LIPKA, Jean-Claude TREBOSC et 25 joueurs
SELECTION NATIONALE « MOINS DE 18 ANS » STAGE DE DETECTION AU CTNFS + TESTS MEDICAUX DU 20 AU 23 FEVRIER 2006	Encadrement : Guy FERRIER, Philippe MOUREAUX, Jean-Paul DELAHAYE, Dr Pascal MAILLE, Guy PURAVET et 50 joueurs
SELECTION NATIONALE « MOINS DE 17 ANS » TOURNOI INTERNATIONAL « ALGARVE CUP » DU 24 FEVRIER AU 1 ^{ER} MARS 2006 AU PORTUGAL	Délégation : Jean-Pierre DUBEDAT, Kléber BOBIN, Luc RABAT, Paul GUERIN, Pierre SARRATIA, Dr Jean-Pierre BLAQUART, Thierry HOCQUET et 18 joueurs
SELECTION NATIONALE « MOINS DE 21 ANS » MATCH AMICAL FRANCE – SLOVAQUIE MARDI 28 FEVRIER 2006 A TOULON AU STADE BON RENCONTRE A 20 HEURES	Délégation : Christian TEINTURIER, Gérard PARENTIN, René GIRARD, Patrick GONFALONE, Franck RAVIOT, Dr François BROCHET, Christophe GEOFFROY, Jean-Pierre CZAYKA, Yann PERRIN et 20 joueurs
EQUIPE DE FRANCE FOOTBALL ENTREPRISE STAGE DE PREPARATION AU CTNFS MATCH AMICAL FRANCE ENTREPRISE – FRANCE MILITAIRE DU 28 FEVRIER AU 2 MARS 2006	Encadrement : Alain CHARRANCE, Didier BAUDRON, Jean-Louis FAVAUDON, Eric FREMION, Dr James NOEL, Bernard CHATEAUGIRON et 25 joueurs

X - QUESTIONS DIVERSES

LETTE DU CONSEIL REPRESENTATIF DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE

Le Conseil prend acte du courrier de M. Roger Cukierman, Président du CRIF, en date du 22 décembre 2005.

COMMISSION NATIONALE MIXTE DE SECURITE ET D'ANIMATION

Sur le rapport du Secrétaire Général,

Le Conseil valide la représentation suivante de la FFF au sein de ladite Commission :

- Délégué du Conseil Fédéral : Gérard Rousselot
- Représentant de la Commission centrale des terrains et équipements : Daniel Girard
- Service Compétitions : Cécile Coquelle
- Sécurité Stade de France et grands évènements : Odile Lanceau

Le Directeur Général,

Jacques LAMBERT